

	Période	Suivi médical	Part de base	Part complémentaire	
VOTRE GROSSESSE : LE SUIVI PRÉNATAL					
1 ^{er} trimestre	3 premiers mois de grossesse	1 ^{er} consultation obligatoire auprès de votre médecin traitant, votre gynécologue-obstétricien ou votre sage-femme	100 %	20 %	
		Premiers examens biologiques (groupe sanguin, test HIV, dépistage de la rubéole, de la toxoplasmose, de l'hépatite B etc.)	100 %	20 %	
		1 ^{er} échographie	70 %	50 %	
2 ^e trimestre	4 ^e mois de grossesse	2 ^e consultation obligatoire	100 %	20 %	
		Examens prescrits en fonction de votre situation : Amniocentèse et Caryotype foetal (ce dernier nécessite une demande d'entente préalable)	100 %	20 %	
		Entretien prénatal précoce obligatoire	100 %	20 %	
	5 ^e mois de grossesse	Bilan complet de la santé du père	100 %	20 %	
		3 ^e consultation obligatoire	100 %	20 %	
		2 ^e échographie	70 %	50 %	
du 1 ^{er} au 5 ^e mois de grossesse inclus	AUTRES SOINS prescrits hors grossesse	remboursés aux tarifs habituels			
	Exonération de la participation forfaitaire de 1 € et de la franchise médicale pour les examens obligatoires				
3 ^e trimestre	6 ^e mois de grossesse	Début de l'exonération Maternité			
	7 ^e mois de grossesse	4 ^e consultation obligatoire	100 %	20 %	
		5 ^e consultation obligatoire	100 %	20 %	
	8 ^e mois de grossesse	6 ^e consultation obligatoire	100 %	20 %	
		3 ^e échographie	100 %	20 %	
		Consultation pré-anesthésique	100 %	20 %	
	9 ^e mois de grossesse	7 ^e consultation obligatoire et dépistage du streptocoque B	100 %	20 %	
		Du 1 ^{er} jour du 6 ^e mois jusqu'à 12 jours après l'accouchement	AUTRES SOINS prescrits hors grossesse, frais médicaux, pharmaceutiques, analyses et examens de laboratoire, appareillage et hospitalisation	pris en charge à 100 % au titre de l'exonération Maternité + part complémentaire	
			Exonération de la participation forfaitaire de 1 € et de la franchise médicale		
	VOTRE ACCOUCHEMENT ET VOTRE SÉJOUR À L'HÔPITAL				
L'hospitalisation et la péridurale sont prises en charge respectivement dans la limite de 12 jours d'hospitalisation et des tarifs de la Sécurité sociale.					
	Frais de séjour		100 %	0 %	
	Honoraires		100 %	200 %	
APRÈS LA NAISSANCE DE VOTRE ENFANT : LE SUIVI POSTNATAL					
Surveillance médicale de la mère	À réaliser dans les 8 semaines qui suivent l'accouchement	Examen postnatal de la mère : examen clinique et gynécologique	100 %	20 %	
		Séances de rééducation périnéo-sphinctérienne et/ou abdominale	100 %	20 %	
Surveillance médicale de l'enfant	1 ^{er} année de l'enfant	11 examens dont : - 1 dans les 8 jours suivant sa naissance - 1 dans les 14 jours suivant sa naissance	100 %	20 %	
	2 ^e année de l'enfant	2 examens	100 %	20 %	
	De 2 à 6 ans	1 examen par an	100 %	20 %	

*Seuls les examens réalisés au cours des 12 premiers jours suivant la naissance sont pris en charge sur le risque maternité. Les autres examens sont pris en charge sur le risque maladie.